



**NI PUTES NI SOUMISES**

## **GRUPE DE REFLEXION D'ACTION ET DE PROPOSITION SUR LA LAICITE A L'ECOLE**

Le 26 octobre 2005

### **LETTRE OUVERTE**

**Monsieur le Président de la République  
PALAIS DE L'ELYSEE  
55 rue Faubourg Saint Honoré  
75800 PARIS**

Monsieur le Président de la République,

La rentrée scolaire est toujours riche en déclarations que les médias s'efforcent de rendre excessives. Il est vrai que la quête d'une plus grande part de l'audimètre y incite. Aussi chaque citoyen doit-il être capable de distinguer dans les informations présentées par les médias, ce qui relève de l'excès et ce qui, plus insidieux, relève de la volonté de nuire à l'école de la République. Chacun attend du Ministre de l'Education Nationale des informations objectives, des déclarations pondérées, respectueuses de l'ensemble des citoyens, conformes à l'article 1<sup>er</sup> de la constitution : la France est une République indivisible laïque.

Nous ne voulons pas entrer dans une polémique stérile, mais la remise en cause de l'école publique laïque par le Ministre de l'Education Nationale, le 8 septembre dans l'émission "Face aux chrétiens" sur Radio Notre Dame, est loin du comportement que tout citoyen, quels que soient ses engagements politiques, philosophiques ou religieux, attend d'un ministre de la République française.

Le choix de la visite d'un établissement d'enseignement privé à Cholet dans le Maine et Loire, pour lequel le conseil d'Etat avait demandé la réduction de subventions excessives accordées par le Conseil Général, amène à s'interroger quant aux raisons profondes de l'initiative ministérielle qui ne peut s'apparenter qu'à un soutien implicite.

L'affirmation du Ministre De Robien: « Le privé, c'est aussi l'Education nationale, l'école de la République » est loin d'être anodine. De tels propos jamais entendus sous la V<sup>ème</sup> république, y compris au moment de l'adoption de la loi Debré en 1959, s'inscrivent dans une stratégie de remise en cause de la laïcité de l'Ecole. Ils constituent une atteinte frontale à la loi de 1905, à l'heure où la République s'apprête à en fêter le centenaire.

L'objectif fixé par le ministre « d'égalité des moyens entre l'école privée et l'école publique », la première pouvant ainsi cumuler des fonds publics sans limitation pré-établie et ses fonds privés, alors même que l'Ecole de la République voit ses moyens se réduire tous les ans, son enseignement être contesté et désorganisé, souvent par la voie des responsables publics ou politiques, va à l'encontre du préambule de la constitution qui précise que « l'organisation de l'enseignement public gratuit laïque à tous les degrés est un devoir d'Etat ».

Ses propos sur « la réaction modérée des organisations syndicales [qui] était presque une approbation » le fait percevoir comme un militant engagé et non comme le Ministre s'appliquant le droit de réserve qu'il demande à ses agents.

Le projet de transformer toutes les écoles, y compris maternelles et élémentaires en Etablissements Publics Locaux d'Education, disposant d'un projet propre, ouvre la voie à la concurrence entre établissements et met fin, de fait, au caractère national de l'enseignement. Les écoles privées confessionnelles et patronales deviennent des établissements parmi d'autres.

Ces propos coïncident, étrangement, d'une part avec le contenu de la campagne médiatique organisée à cette rentrée par les responsables de l'enseignement privé, et d'autre part avec ceux qui revendiquent que « l'éducation soit considérée comme un service rendu au monde économique ». **Ils constituent des attaques en règle contre l'école publique laïque, les uns pour asservir l'école à la religion, les autres pour asservir l'école à l'économie.**

**De telles tentatives ont eu lieu par le passé. La plus récente, en 1994 :** le ministre de l'Education Nationale de l'époque, Monsieur F. Bayrou dut abandonner son projet d'extension des bases du financement des écoles privées par les collectivités territoriales devant la manifestation unitaire d'un million de laïques.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, les organisations : « SNETAA-e.i.L », « Fédération e.i.L. », « Ni putes, ni soumises », « Mouvement des Maghrébins laïques de France », « SNCL-Faen », « SNEP-Faen » « UFAL », vous rappellent que le devoir de réserve s'applique à tous les serviteurs de l'Etat y compris aux ministres. Nos organisations qui ont réclamé une loi sur le respect du principe de laïcité à l'École et qui ont soutenu notre démarche aboutissant au vote de la loi du 15 mars 2004 en appellent à votre rôle de garant de la constitution et des principes républicains. Elles vous demandent d'intervenir publiquement, dans le cadre de votre fonction d'arbitre et de garant des institutions, pour réaffirmer clairement, à la veille de la commémoration du centenaire de la loi de séparation des églises et de l'Etat, que l'école publique laïque est la seule école de la République. **Seule l'école publique laïque est conçue pour assurer à chacun et à tous l'égalité des droits à l'éducation et la possibilité d'une réelle égalité des chances dans leur avenir social, économique et citoyen au sein de la République.** Mettre en concurrence les écoles privées et publiques ne fait que renforcer des inégalités déjà existantes. Une telle politique aurait pour conséquence de creuser encore d'avantage le fossé entre les classes aisées et les plus défavorisées, entre les croyants et les non croyants, à l'heure où il est urgent d'œuvrer pour une école mixte et laïque, condition nécessaire au vivre-ensemble

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de notre haute considération.

*Le Groupe de Réflexion d'Action et de Proposition sur la Laïcité à l'Ecole.*

#### **Contacts :**

**Yves-Henri SAULNIER**  
Secrétaire Général EIL  
74 rue de la Fédération 75015 PARIS  
[Fed.eil@wanadoo.fr](mailto:Fed.eil@wanadoo.fr)

**Christian LAGE**  
Secrétaire Général du SNETAA  
74 rue de la Fédération 75015 PARIS  
snetaanat@aol.com

**Safia LEBDI**  
Mouvement « Ni putes, Ni Soumises »  
163 rue de Charenton 75012 PARIS  
[safia.l@niputesnisoumises.com](mailto:safia.l@niputesnisoumises.com)

**Marc GENIEZ**  
Secrétaire Général FAEN (SNCL - SNEP)  
13 avenue de Taillebourg 75011 PARIS  
FAEN@wanadoo.fr

**Bernard TEPER**  
Président de l'UFAL  
27 rue de la réunion 75020 PARIS  
[teper@club-internet.fr](mailto:teper@club-internet.fr)

**Kebir JBIL**  
Mouvement des Maghrébins laïques de France  
[contact@mmlf.org](mailto:contact@mmlf.org)